

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL365

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 32, insérer la division et l'intitulé suivants:

Avant le chapitre Ier, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre Ier A

« Dispositions relatives aux peines

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement créant une division de cohérence.